
COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 29 octobre 2009

1. PERSONNEL (Raymond Bron)**Affaire Joye**

La dernière communication de la Municipalité au sujet de ce litige qui, rappelons-le, a démarré à la fin de l'année 2006, a été faite lors de la séance du Conseil du 5 mars dernier.

Nous vous informions qu'à la suite du rejet par le Tribunal fédéral des recours déposés par notre ancien collaborateur, celui-ci avait interjeté une action civile contre la Commune.

Cette dernière a été interrompue, suite à une transaction intervenue entre les parties, lors de l'audience préliminaire convoquée par le Tribunal cantonal le 10 juillet 2009.

Cette affaire est donc close.

2. ASICE (Raymond Bron)**Collège de la Combe**

Le Comité directeur de l'ASICE a pris la décision de créer une commission de gestion du bâtiment de la Combe ; formée des municipaux responsables des bâtiments, elle a notamment pour missions de préavisier, à l'intention du Comité directeur, sur

- l'engagement des dépenses relatives à l'entretien, la rénovation et la transformation du bâtiment et des installations extérieures,
- la signature de contrats de maintenance des installations et infrastructures à la fin des garanties contractuelles,
- l'évaluation des questions relatives à la conciergerie.

La présidence est assurée par la commune de Cugy.

Décompte final

Quelques travaux de finitions ont été réalisés au cours des dernières vacances d'automne.

Le décompte final de la construction pourra ainsi être présenté au Conseil intercommunal de l'ASICE à l'occasion de sa prochaine séance le 17 novembre.

Il sera communiqué à votre Conseil lors de sa dernière séance de l'année, le 10 décembre 2009.

3. FINANCES**Calcul des contributions à la facture sociale et au fonds de péréquation**

Conformément aux annonces faites en fin d'année passée, les représentants des communes et de l'Etat ont analysé le manque de transparence et les effets pervers du mode de calcul actuel des deux contributions mentionnées en titre. Deux facteurs essentiels ont été

identifiés, à savoir l'impact de l'effort fiscal et le manque de plafonnement de la redistribution des fonds.

Le résultat de ce travail a abouti à une simplification des calculs et devrait probablement faciliter quelque peu la projection d'hypothèses ; il faut cependant préciser que ces dernières continueront de dépendre de l'évolution de l'ensemble des communes vaudoises.

Notons également que l'Etat consent à prendre à sa charge environ 162 millions de francs en proposant une augmentation de l'impôt cantonal de l'ordre de 5 à 6 points, dont le corollaire sera, pour les communes, d'abaisser leur propre taux d'imposition.

Les contributions, sous réserve de l'acceptation du mode de calcul par les assemblées générales de l'UCV et de l'ADCV, puis du Grand Conseil, sont estimées comme suit :

- facture sociale : contribution de 11.03 points d'impôt, en y ajoutant la moitié des impôts conjoncturels (gains immobiliers et droits de mutation) et 30 % des impôts sur les étrangers, ce qui représente globalement environ Fr. 1'170'000.— pour Cugy sur la base des recettes et taxes 2008 ;
- fonds de péréquation : contribution de 17.99 points, avec une redistribution en fonction de la population, soit globalement une charge de Fr. 985'925.— pour notre commune.

La Municipalité analyse actuellement les fichiers mis à disposition en vue de les maîtriser, afin d'être en mesure de prendre position lors du vote.

Vous l'aurez toutes et tous compris, un travail important reste à faire pour intégrer les nouveaux mécanismes et surtout cerner le résultat pour chaque commune.

Don d'une œuvre d'art

La Municipalité a accepté le don d'une sculpture que l'un de nos concitoyens, M. Jean-Claude Bertholet, a souhaité faire à la Commune. L'œuvre, créée par l'artiste Michel Favre, sera déposée, dans un premier temps, dans le hall d'entrée de la Maison villageoise.

4. BATIMENTS COMMUNAUX (José Rohrer)

Inventaires

La Municipalité a mandaté M. Roland Karlen pour effectuer l'inventaire du mobilier des complexes scolaires de la Chavanne et de la Cavenettaz. Il en ira de même pour la Maison villageoise et la Maison de Commune. Ce travail, conséquent, fastidieux mais nécessaire, aboutira à la création d'un fichier d'inventaire permettant de valoriser notre patrimoine et renseigner notamment les assureurs tels ECA et RC.

Assainissement du collège de la Chavanne

Les vacances d'automne ont permis la préparation nécessaire à la construction de la rampe d'accès de la salle de gymnastique, la pose de l'escalier de secours du collège de la Chavanne, ainsi que les séparations incendie de l'appartement de notre concierge et le cloisonnement de la chaufferie.

Jardin d'enfants

Conformément à l'information qui vous avait été donnée en date du 1^{er} octobre, le jardin d'enfants a été transféré dans une salle de classe de la Cavenettaz, à la suite de l'accord provisoire d'une durée de 10 mois donné par le SPJ. De petits aménagements concernant principalement le téléphone et le cylindre de la porte ont été entrepris.

La cohabitation entre la garderie et les classes enfantines a fait l'objet d'une entente sous l'égide de la direction des écoles.

5. DOMAINES (Pierre-André Janin)

Passerelle

Une somme de Fr. 26'500. — avait été portée au budget 2009 pour la création d'une passerelle sous la route cantonale 501b, entre le magasin Chabadog et l'ancien moulin agricole. Cette passerelle, fixée contre le flan gauche de l'arche du pont, fait partie d'un cheminement qui doit permettre de relier Montheron à Echallens en longeant les rives du Talent.

Les travaux ne seront pas réalisés en 2009.

En effet, la Municipalité, après avoir sollicité plusieurs offres, a privilégié une construction en bois plutôt qu'une passerelle en acier. Le Centre de formation des bûcherons, situé au Mont-sur-Lausanne, réalisera la construction dans le cadre d'un cours pour les apprentis de dernière année, mais celui-ci n'a lieu qu'au mois de septembre.

Les supports en acier seront, quant à eux, posés par la Protection civile qui créera également une digue permettant d'effectuer ces travaux, les pieds plus ou moins au sec.

Relevons enfin que la réalisation en bois est sensiblement moins chère que celle en acier.

6. FORETS (Pierre-André Janin)

Journée verte

23 personnes sont inscrites, dont une dizaine d'enfants, pour participer à cette journée placée sous le signe de la convivialité, de la découverte et de l'utilité publique.

Partant du principe qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire, les membres du Conseil qui désirent se joindre à nous peuvent me le faire savoir à la fin de la séance.

7. DECHETTERIE (Pierre-André Janin)

Travaux déchetterie

Les travaux vont débiter fin octobre - début novembre par la pose d'une conduite d'eau et la réfection totale du chemin du Couchant. La 2^{ème} phase d'adjudication des travaux sera faite en novembre.

8. ROUTES (Marianne Grec)

Giratoire des Biolettes

Les travaux d'aménagement du giratoire avancent à grands pas, à satisfaction de la Municipalité. La récente mise en circulation autour de la rondelle démontre déjà l'effet de ralentissement de la circulation.

RC 546c, dite route de Montheron hors traversée de localité – demande de modification du régime de vitesse

Pour donner suite à la pétition émanant des habitants du secteur concerné de réduire la vitesse de ce tronçon à 60 km/h, la commission consultative de circulation a réexaminé la situation et a décidé que le régime de vitesse actuel ne sera pas modifié.

Le 13 octobre dernier, le service des routes, gestion du réseau, a confirmé et notifié cette décision.

Les divers éléments qui en ressortent et ont motivé cette décision sont :

- un nombre d'accidents insignifiant (1 depuis 2004, sans gravité et dû à un chauffeur sous l'emprise de l'alcool),
- une visibilité suffisante aux sorties des deux zones artisanales, de même qu'au niveau de l'arrêt des tl situé en pleine ligne droite,
- un secteur sinueux marqué d'une ligne blanche continue interdisant le dépassement,
- des mesures de vitesse qui ont fait ressortir que 85 % des véhicules circulent à moins de 80 km/h.

Selon les instances compétentes cantonales, la décision est renforcée par le fait que le réseau routier est actuellement suréquipé du point de vue de la signalisation et qu'il est impossible pour un usager standard d'assimiler la totalité des panneaux qu'il croise sur sa route.

LA MUNICIPALITE